



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT JUIN DEUX MILLE SEIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **14 juin 2016**. Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 18H10 à 19H03 (délibération n°1) et de 23H09 à 02H03 (délibérations n°8 à 77)
Madame Elisa MARTIN, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de 19H04 à 23H08 (délibérations n°2 à 7).

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE -
M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER -
M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -
Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H10 à 02H03
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 01H00 à 02H03
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H10 à 02H03
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 00H47 à 02H03
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H10 à 02H03
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 01H02 à 02H03
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H09 à 02H03
M. René DE CEGLIE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H10 à 20H56
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H10 à 20H07
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 18H10 à 02H03
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H09 à 02H03
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 21H15 à 02H03
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H40 à 02H03
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H10 à 02H03
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H09 à 02H03
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H10 à 02H03
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 23H09 à 02H03
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 18H10 à 23H08.

Absent de 19H04 à 23H08 (délibérations n° 2 à 7) : M. Eric PIOLLE

Absents à partir de 23H09 :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Secrétaire de séance : M. Raphaël MARGUET

VIE DES ASSOCIATIONS : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ).

Monsieur Pascal CLOUAIRE expose,

Mesdames, Messieurs,

Dès 1926, date de création de la première Union de Quartier, jusqu'à aujourd'hui, la création des Unions de Quartiers a été encouragée par la ville de Grenoble et leur rôle d'interlocuteur à part entière affirmé. Depuis 1961, les Unions de quartier ont décidé de coordonner leur action au sein d'un Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble : le C.L.U.Q.

Le C.L.U.Q. a pour vocation de créer un lien entre les Unions de Quartiers grenobloises et pour objectif, conformément à ses statuts, de « coordonner la réflexion et la concertation conduites par les Unions de Quartier sur les sujets d'intérêt général concernant la vie à Grenoble. Il lui appartient de susciter le débat et toute concertation utile entre les Unions de Quartier de Grenoble, les autorités communales, intercommunales, les administrations publiques et les habitants ».

La ville de Grenoble reconnaît les Unions de Quartier de Grenoble et leur Comité de Liaison comme des acteurs associatifs historiques, relais des attentes des habitants et forces de propositions sur les questions liées à l'amélioration du cadre de vie des habitants et participant à la vie sociale du quartier.

Le renouvellement de la présente convention est l'occasion d'inscrire un partenariat consolidé dans le temps entre la Ville et le C.L.U.Q. Ce partenariat se traduit par la définition d'objectifs communs regroupés en trois principaux axes, tels que déclinés ci-dessous :

Animer des espaces de dialogue entre la Ville et les Unions de Quartier, afin de contribuer à :

- la finalisation d'un Pacte d'engagement réciproque pour la fin de l'année 2016,
- la complémentarité entre les Conseils Citoyens Indépendants et les Unions de Quartier.

Améliorer la visibilité des Unions de Quartiers auprès des habitants :

- en proposant aux U.Q. une réflexion commune sur les supports de communication,
- en consolidant les liens avec les équipements de proximité (Maisons Des Habitants)
- en participant aux événements locaux sur la démocratie locale.

Développer la fonction ressource du C.L.U.Q. et mutualiser des moyens au service des Unions de Quartier et de leurs projets.

Pour cela, le C.L.U.Q. poursuivra la dynamique engagée visant à mettre des moyens et des ressources à disposition des Unions de quartier. La Ville sera informée des éventuels achats effectués dans le cadre de la présente convention et des conditions de mises à dispositions.

Ces trois axes soulignent la fonction fédératrice du CLUQ auprès des Unions de Quartiers grenobloises et positionnent le CLUQ comme interlocuteur privilégié de la Ville de Grenoble sur le suivi des dossiers communs à l'ensemble des unions de quartier

Afin d'inscrire cette convention dans un cadre de travail régulier, un comité de suivi se réunira régulièrement au cours de l'année. Il sera composé des deux signataires de la présente convention.

Il est proposé de reconduire l'appui de la Ville de Grenoble auprès du C.L.U.Q. en versant une subvention annuelle de fonctionnement de 13 000 € et en reconduisant la mise à disposition de locaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ville solidaire et citoyenne du 07 juin 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- de verser au Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 13 000€ pour l'année 2016.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Pascal CLOUAIRE

Affichée le : 29 JUIN 2016

